



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant l'installation d'une grue sur
domaine privé

**OBJET : abrogation autorisation d'installation
d'une grue à tour – 166, rue Diderot
si**

ARRETE N° A - T - 23 - 05 2 6
EN DATE DU 23 MAI 2023

Le Maire de Vincennes,

VU l'arrêté préfectoral n° 76.5492 du 29 novembre 1976 réglementant l'utilisation des engins sur les chantiers ;

VU l'arrêté n° A-T-23-0323 en date du 23 mars 2023, autorisant l'entreprise VEM Construction à installer une grue à tour sur le chantier de construction sis 166, rue Diderot à Vincennes

CONSIDÉRANT que l'arrêté n° A-T-23-0477 en date du 10 mai 2023 fait doublon avec l'arrêté n° A-T-23-0323 en date du 23 mars 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE I – L'arrêté n°A-T-23-0477 en date du 10 mai 2023 **est abrogé** ;

ARTICLE II – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs.



Robin LOUVIGNÉ
Adjoint au Maire
chargé du cadre de vie, des mobilités
et de la propreté